



Le 7 MAI 2018

contact@capen71.org – www.capen71.org

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE CIRCUIT DE BRESSE DE MILLEURE(71) A ETE CONDAMNE : LES DECISIONS DE JUSTICE DOIVENT MAINTENANT ETRE APPLIQUEES !

Cela fait 12 ans que les riverains du Circuit de Bresse subissent la pollution sonore d'un circuit de vitesse. 12 ans de combats juridiques pour faire valoir leur droit à la tranquillité, eux qui habitaient ce territoire avant que le circuit ne leur soit imposé et ne devienne une zone de non-droit.

Depuis un jugement de 2015, confirmé par plusieurs autres décisions, et finalement un arrêt de la Cour de Cassation (1), le Circuit est en infraction permanente, et les décisions de justice toujours non appliquées. Aucune autorité n'est intervenue pour faire appliquer le droit des victimes ou réprimer les infractions. Au contraire : durant ces longues années de mépris pour la souffrance des riverains, la délinquance est parue protégée et la désinformation permanente.

Ces dernières années, les riverains et les associations se sont tus pour ne pas gêner les procédures judiciaires en cours. Ils durent subir en silence les provocations des auteurs de troubles. Ils sont restés calmes et patients. **Les riverains et victimes ne souhaitent que retrouver le calme et la sérénité de leur environnement.** Aujourd'hui, ils dénoncent publiquement : l'Etat et les autorités compétentes –dont les mairies- se sont soustraits à leurs obligations.

Cette activité est sans utilité publique et nuit à l'intérêt général. Le bruit est en effet reconnu comme un **problème de santé publique majeur**. Ce que refuse de reconnaître le Circuit et ceux qui le protègent. Ils se réfugient derrière le règlement des fédérations de sports mécaniques, alors que nous avons démontré que le **Code de la santé doit être appliqué en priorité**.

En lien avec un réseau associatif national, avec les autres associations de victimes des circuits, nous avons porté et porterons le temps nécessaire, les combats pour nous faire entendre et faire appliquer les décisions de justice.

Aucun entretien ni interview ne seront accordés par les associations

Thierry GROSJEAN
Président de la CAPEN 71

Jean Paul VERGUET
Président de Vigilance Nature Environnement Bresse Revermont

(1) Lire en pièce jointe l'historique judiciaire

CAPEN 71
Confédération des Associations
pour la protection de l'Environnement
et de la Nature en Saône et Loire

Thierry GROSJEAN Président
7, rue de la Reppe - 71370 OUROUX S/Saône
contact@capen71.org
Site : www.capen71.org - Tél. 09 71 38 89 64

